

Rubrique 4.1 : *Confirmez-vous l'absence de création de piste / zone bétonnée en lien avec ce projet ? Indiquer l'emplacement des locaux / matériels techniques sur le plan de masse*

Préciser le nombre de jeunes plants qui seront supprimés et replantés dans le cadre du projet. Il est également nécessaire d'indiquer la période de suppression de ces plants, qui devra prendre en compte les éventuels enjeux qui leur sont associés et les périodes les plus sensibles pour la faune.

Aucune zone bétonnée ne sera réalisée en lien avec le projet. Aucune « piste » artificialisée ne sera également créée.

20 jeunes plants seront déplacés ou remplacés.

Ces plants, de par leur jeune âge, compte tenu des conditions difficiles estivales ne sont que très peu développés (hauteur moyenne de 30 à 70cm). La majeure partie d'entre eux n'a pas encore développée de ramification.

Les principaux enjeux habituellement associés aux arbres sont les suivants :

Enjeux écologiques

- Habitat et refuge pour la faune
- Support de biodiversité et maintien des continuités écologiques.
- Production d'oxygène et captation du dioxyde de carbone
- Participation au cycle de l'eau (infiltration, limitation du ruissellement).
- Protection et enrichissement des sols.

Enjeux paysagers

- Structuration et valorisation du paysage.
- Élément patrimonial ou remarquable lorsqu'il est ancien ou de grande dimension.
- Maintien de la qualité visuelle des sites urbains et ruraux.

Enjeux climatiques

- Réduction des îlots de chaleur grâce à l'ombrage.
- Amélioration du confort thermique.
- Contribution à l'adaptation au changement climatique.

Enjeux sanitaires et sociaux

- Amélioration de la qualité de l'air (filtration des particules).
- Bien-être des habitants et qualité du cadre de vie.
- Valeur récréative, pédagogique et culturelle.

Enjeux réglementaires

- Protection éventuelle par le PLU, un Espace Boisé Classé (EBC), ou d'autres réglementations locales.
- Présence potentielle d'espèces protégées utilisant l'arbre comme habitat.

Ainsi, le très faible développement de ces jeunes plants permet d'affirmer que leur déplacement n'aura pas d'impact sur les enjeux habituellement associés aux arbres.

Afin de favoriser leur reprise ou leur plantation les travaux seront effectués hors période de stress hydrique, de préférence en période automnale ou hivernale